Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8670753
Centre d'intérêt: 170

Québec (Province) Conseil supérieur de l'éducation. Commission de l'enseignement supérieur.

Pour un renouveau de la fonction sociale de l'université : rapport / de la Commission de l'enseignement supérieur au Conseil supérieur de l'éducation ; réd. de René-E. Pelletier. -- Québec : Le Conseil, 1979. 51 p. ; 28 cm.

La couv. porte en outre: Assemblée plénière du Conseil supérieur de l'éducation, Trois-Rivières, juin 1979 : L'état et les besoins de l'éducation. "Rapport I de la Commission de l'enseignement supérieur déposé en vue du rapport 1978-1979 du Conseil supérieur de l'éducation".
Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-00413-2

Vedette(s)-secondaire(s): Pelletier, René-E

Descripteur(s): Relations université-communauté * Rôle de l'université * Rôle social * Universitaire (Ordre d'enseignement)

La Commission de l'enseignement supérieur essaie de voir ce que devrait être la place et l'apport de l'université québécoise à l'égard de la société. Elle s'interroge, en premier lieu, sur la fonction sociale qui a été exercée traditionnellement par l'université et sur les problèmes que pose cette approche dans les années 1980. Elle précise ensuite vers quelles tâches et quels modes d'action l'université devrait s'orienter pour répondre aux besoins et aux aspirations de la société, tout en demeurant fidèle à ce qui fait l'essentiel de sa mission. Enfin, la Commission précise un certain nombre de moyens à mettre en place pour faciliter l'engagement de l'université dans des projets et expériences novatrices. En conclusion, la Commission formule onze recommandations visant le rôle social de l'université.

Type de document: m

14108

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
Trois-Rivières, juin 1979

EDUQ 8670753

L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION

POUR UN RENOUVEAU DE LA FONCTION SOCIALE DE L'UNIVERSITÉ

Rapport I de la Commission de l'enseignement supérieur
déposé en vue du rapport 1978-1979 du
Conseil supérieur de l'éducation

rédaction de René-E. Pelletier

Gouvernement du Québec
Conseil supérieur de l'éducation

EDUQ 8670753

Gouvernement du Québec
Conseil supérieur de l'éducation

Pour un renouveau de la fonction sociale de l'université

rapport de la Commission de l'enseignement supérieur
au Conseil supérieur de l'éducation

Juin 1979

ISBN 2-550-00413-2
Dépôt légal: troisième trimestre 1979
Bibliothèque nationale du Québec

La reproduction de ce texte n'est pas autorisée. *Ce document est présenté au Conseil supérieur de l'éducation en vue de son rapport 1978-1979 sur l'état et les besoins de l'éducation qui paraîtra en décembre 1979. Des tirés-à-part du chapitre sur l'enseignement universitaire seront disponibles.*

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 1

RELATIONS UNIVERSITE-SOCIETE 1

PREMIERE PARTIE

FONCTION SOCIALE EXERCEE TRADITIONNELLEMENT, PROBLEMES ACTUELS 3

1- TRADITIONNELLEMENT, QUELLE FONCTION SOCIALE A EXERCEE L'UNIVERSITE QUEBECOISE? 3

2- QU'EST-CE QUI FAIT PROBLEME AUJOURD'HUI? 5

2.1 *CRISE D'INSERTION DANS LA SOCIETE* 5
2.2 *DEMOCRATISATION RELATIVE* 8
2.3 *DEMANDES DE DIVERS GROUPES* 8
2.4 *ELABORATION ET INTEGRATION DU SAVOIR: SITUATION NOUVELLE* 9
2.5 *EVALUATION NECESSAIRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE* 10
2.6 *PROBLEMES RELATIFS A LA FORMATION DE L'ETUDIANT* 11
2.7 *DIFFUSION DU SAVOIR: DEFIS ACTUELS* 12

DEUXIEME PARTIE

POUR UN RENOUVEAU DE LA FONCTION SOCIALE: DIMENSIONS ET MOYENS 14

1- DIMENSIONS D'UN RENOUVEAU 14

1.1 *CORRESPONDANCE AUX BESOINS DE LA SOCIETE* 14
1.2 *PROMOTION DE VALEURS* 16
1.3 *PROMOTION CULTURELLE* 17

1.4 *PROMOTION COLLECTIVE*..... 18
1.5 *RESPONSABILITE SOCIALE*..... 18
1.6 *RENOUVEAU DES FONCTIONS TRADITIONNELLES*..... 19

1.6.1 *Enseignement*..... 19
1.6.2 *Recherche*..... 21
1.6.3 *Service à la collectivité*..... 22
1.6.4 *Fonction critique*..... 23

2- MOYENS A RETENIR..... 24

2.1 *FAVORISER L'EVOLUTION DES ATTITUDES, DES MENTALITES*..... 25
2.2 *CHERCHER UNE PERTINENCE SOCIALE ACCRUE*..... 26
2.3 *VISER UNE INTEGRATION DES SAVOIRS*..... 27
2.4 *REALISER UNE PLUS GRANDE DEMOCRATISATION*..... 27
2.5 *CONTRIBUER A LA PROMOTION CULTURELLE*..... 28
2.6 *AIDER DE FACON NOUVELLE A LA PROMOTION COLLECTIVE*..... 28
2.7 *SOUTENIR DE NOUVELLES FORMES D'ACTION DES PROFESSEURS*..... 31
2.8 *S'INTERROGER SUR LA FORMATION DE L'ETUDIANT*..... 31
2.9 *REPENSER L'ALLOCATION DES RESSOURCES FINANCIERES*..... 33
2.10 *CONCERTER DES RESSOURCES EDUCATIVES*..... 34
2.11 *INNOVER DANS LA MANIERE DE RENDRE COMPTE A LA SOCIETE*..... 35

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 37

APPENDICE I Statistiques..... 40

APPENDICE II Essai de définition de certains concepts..... 41

INTRODUCTION

En juin 1978, la Commission de l'enseignement supérieur remettait au Conseil supérieur de l'éducation un rapport intitulé Deux aspects de la fonction sociale de l'université. Elle y abordait, principalement, les relations de l'université avec les milieux populaires et la formation sociale de l'étudiant. En vue de son Rapport 1977-1978 sur L'état et les besoins de l'Education, le Conseil supérieur, pour ce qui touche le niveau universitaire, s'est inspiré très largement de l'analyse et des recommandations de la Commission.

Au cours des derniers mois, la Commission a poursuivi sa réflexion en élargissant la problématique. C'est globalement que la fonction sociale de l'université a retenu son attention. Dans le contexte social nouveau qui se développe depuis dix ou vingt ans, la Commission a essayé de voir ce que devrait être la place et l'apport de l'université. Au moment de la publication du rapport de la Commission d'étude sur les universités, elle espère mettre ici en valeur un certain nombre de points de repère.

RELATIONS UNIVERSITE-SOCIETE

Ainsi qu'on l'affirmait dans le rapport sur Deux aspects de la fonction sociale de l'université, celle-ci est nécessairement liée à la société, en particulier à ses luttes et contradictions qu'elle porte en elle et reflète en tant qu'institution sociale. L'université s'incarne, toujours, dans une civilisation et une culture données, elle se trouve dans une situation d'interaction et d'interdépendance avec le milieu dont elle fait partie. Un certain nombre de mémoires présentés à la Commission Angers reprennent d'ailleurs cette affirmation (1).

---

(1) Voir, en particulier, le mémoire de l'Université du Québec, celui du Syndicat des professeurs de l'UQAM, celui du Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal.

L'université a fait, et fait toujours, l'objet d'investissements sociaux importants (1). En retour, la société attend des services de cette institution. Ces services sont de deux ordres, notamment: a) reproduction et maintien d'un même ordre social, b) transformation, rénovation créatrice de la société.

Mais, qui dit investissements importants dit aussi contraintes et contrôles. De fait, ceux-ci pèsent de façon très réelle sur l'université. Qu'on pense aux diverses normes gouvernementales, aux exigences posées par les corporations professionnelles et le marché du travail en général. De façon plus large encore, on constate maintenant que d'autres groupes dans la société demandent des comptes et posent des questions à l'université.

Par ailleurs, s'il est de la tâche essentielle de l'université de rendre un service "créateur" à la société, de contribuer à son évolution et à son renouvellement, cette institution doit disposer d'une distance critique. La remise en question sur tous les plans (savoirs et pratiques) fait partie de l'essentiel de sa contribution sociale.

Ainsi se trouvent posées, nous semble-t-il, les prémisses à l'examen du type de services que la société peut légitimement espérer de l'université.

---

(1) A titre d'illustration, voir en appendice I, un tableau statistique sur les revenus des universités. Il va sans dire que l'expression "investissements sociaux" peut déborder les seules questions financières.

PREMIERE PARTIE

FONCTION SOCIALE EXERCEE TRADITIONNELLEMENT, PROBLEMES ACTUELS

1- TRADITIONNELLEMENT, QUELLE FONCTION SOCIALE A EXERCEE L'UNIVERSITE QUEBECOISE? (1)

L'université québécoise a rendu d'importants services à la société. Cela, principalement, en matière de communication du haut savoir (mission "enseignement"), de recherche pour l'accroissement du savoir, de formation de cadres et de personnel qualifié. Dans le contexte d'une société relativement stable, l'université était le lieu principal où se formait l'élite de la nation. D'une part, elle contribuait au maintien d'un ordre social donné en perpétuant certaines valeurs et certains comportements. Certains diront que l'université traditionnelle était un facteur de conservatisme et n'a pas joué le rôle créateur qu'on aurait pu attendre d'elle. D'autre part, il faut reconnaître que c'est dans ses murs que se sont développés nombre d'idées, de projets et de compétences qui ont contribué, de manières très diverses, à l'évolution de la société.

Depuis 1960, spécialement, l'université québécoise a pris des mesures pour atteindre de plus larges secteurs de la population. Et, de fait, ses services sont devenus accessibles à un plus grand nombre de personnes. Les statistiques disponibles ont permis de constituer le tableau suivant (2):

---

(1) Les notions de "rôle social" et de "fonction sociale" sont assez voisines l'une de l'autre. Pour mieux marquer l'insertion de l'université dans l'ensemble de la société, l'expression "fonction sociale" a été retenue ici. En appendice II, nous proposons un essai de définition de certains concepts.

(2) Extrait du Document de consultation publié par la Commission d'étude sur les universités, janvier 1978, tableau 7, p. 57.

TAUX DE FRÉQUENTATION DU NIVEAU UNIVERSITAIRE (1er CYCLE)

Année	Temps complet						Temps partiel			
	Univ. franç.			Univ. angl.			Univ. franç.		Univ. angl.	
	Pop. franç. 18-24 ans[1]	Clientèle	Taux %	Pop. angl. 18-24 ans[1]	Clientèle	Taux %	Clientèle	Taux %[2]	Clientèle	Taux %[2]
1967	615 801	19 748	3,21	107 220	15 279	14,3	5 276	0,86	11 250	10,5
1974	711 624	39 008	5,3	131 901	21 935	16,5	34 671	4,9	16 041	12,2
1975	692 383	41 841	6,0	136 655	23 191	16,9	37 193	5,9	15 851	11,6

1 Source : Robillard, Michel. Les clientèles universitaires au Québec, évolution passée et perspectives d'avenir, 1966-1990, vice présidence à la planification, Université du Québec, nov. 1978

2 Taux calculés sur la base des populations de 18 à 24 ans

L'université a aussi favorisé l'avènement d'une nouvelle "classe moyenne": celle des personnes qu'on trouve à divers postes stratégiques dans les centres de décisions au plan économique, politique, social et culturel de notre société. Le sociologue Guy Rocher affirme que, dans une certaine mesure, "l'université est devenue la serre-chaude d'une nouvelle classe sociale dominante, la classe méritocratique composée des technocrates, bureaucrates et techniciens de toutes sortes"(1). Ces personnes jouent un rôle important dans la conception, la mise en place et le fonctionnement de nombre d'institutions de notre milieu.

Mais, au dire de plusieurs, l'université a surtout servi et continue de servir une fraction particulière de la population. La consultation réalisée par notre Commission au cours de 1977-1978 (2) et nombre de mémoires soumis à la Commission d'étude sur les universités vont dans le sens de cette affirmation. L'université fut et demeure accessible, principalement, à ceux qui proviennent de certaines couches sociales et qui ont réussi certains types de cheminement scolaire. Elle est plus accessible, aussi, à ceux qui maîtrisent déjà certains savoirs, à ceux qui appartiennent à des groupes qui, traditionnellement, ont entretenu des rapports étroits avec l'université. Enfin, son accès est plus facile

(1) article publié dans L'université québécoise du proche avenir, Montréal, Hurtubise, HMH, 1973, p. 348 à 350 principalement

(2) voir Deux aspects de la fonction sociale de l'université, p. 8 à 24

aux personnes ou organismes qui possèdent des moyens financiers soit pour obtenir des services occasionnels de spécialistes, soit pour commander des recherches d'envergure.

Sans ouvrir ici le débat sur la promotion individuelle et la promotion collective (1), ajoutons que dans ce contexte traditionnel, l'université a servi la promotion sociale individuelle, mais guère la promotion collective de l'ensemble des groupes sociaux. Elle a donné l'occasion à des personnes issues de divers milieux d'acquérir des habiletés et des connaissances leur permettant de gravir les échelons de la hiérarchie sociale. Certes, cela constitue, de soi, un apport social extrêmement valable et important. Mais la promotion collective, celle de couches sociales ou de groupes, en tant que tels, est demeurée négligée.

Dans la logique de cette promotion individuelle, deux conséquences, notamment, sont apparues: - l'université a mis l'accent sur la formation professionnelle;

- elle a aussi contribué à une "désappropriation" du savoir pour l'ensemble de la collectivité. De larges secteurs de la population ignorent les données élémentaires de leur environnement, manquent de confiance en leurs propres ressources et sont persuadés qu'ils doivent s'en remettre à des spécialistes "diplômés" pour régler quasi tous leurs problèmes.

Face à tout cela, on constate maintenant qu'une volonté de réforme se fait jour chez plusieurs groupes universitaires et extra-universitaires.

2- QU'EST-CE QUI FAIT PROBLEME AUJOURD'HUI?

2.1 *CRISE D'INSERTION DANS LA SOCIETE*

"Change la société, change l'école" peut-on lire au tout début du rapport Le Collège publié en 1975 par le Conseil

(1) en appendice, nous présentons un essai de définition de ces termes.

supérieur de l'éducation. Depuis vingt ou vingt-cinq ans, la société québécoise a changé comme, d'ailleurs, bien des aspects de l'Amérique du Nord et de l'Occident dont elle fait partie. L'université, pour sa part, a-t-elle changé? Si oui, est-ce suffisamment? Sait-elle précéder l'évolution sociale et la provoquer au besoin? Peut-on parler d'une crise reliée à son insertion dans la société?

Jusqu'à la fin de la première moitié du XXe siècle, l'université québécoise correspondait à une société en grande partie rurale, relativement stable et moins complexe qu'aujourd'hui. Les valeurs et les structures sociales y étaient assez peu contestées. L'université préparait l'élite de la société et répondait ainsi à des besoins reconnus à peu près de tous.

Aujourd'hui, dans une très large mesure, le contexte n'est plus le même. La hiérarchie des valeurs a été remise en question et nous vivons dans un contexte davantage pluraliste. La majorité de la population vit en milieu urbain. Les formes traditionnelles du pouvoir ont été ébranlées. De nouveaux rapports sociaux ont vu le jour et divers groupes de pression exercent leur influence. L'Etat est devenu davantage présent dans tous les secteurs, la science et la technologie marquent quasi tous les aspects de nos vies. Au plan qualitatif et quantitatif, les communications se sont transformées.

L'évolution des vingt ou trente dernières années a fait aussi que la société vit de nouveaux problèmes. Des défis au plan écologique se présentent à nous, de nouvelles formes de problèmes sociaux, problèmes de santé en milieu de travail, problèmes de développement urbain, problèmes de transport, etc. Et, se pose ici comme ailleurs l'exigence d'une certaine intégration du savoir et de sa démocratisation.

Personne n'oserait dire que dans le contexte de cette évolution, le monde universitaire n'a pas changé. L'université est davantage accessible, le taux de fréquentation des études supérieures s'est accru, l'enseignement s'est décentralisé, de nouvelles méthodes pédagogiques se sont développées, la diversité des programmes et des clientèles s'est accentuée, etc.

Mais l'université a-t-elle évolué suffisamment? Il semble que non. L'exercice traditionnel de sa fonction sociale ne s'est pas transformé adéquatement pour répondre aux exigences de la société actuelle.

A notre avis, de nombreux éléments témoignent d'une crise d'insertion de l'université dans la société. Ce phénomène, d'ailleurs, n'est pas exclusif au Québec. Mais la création, chez-nous, d'une Commission d'étude sur les universités ayant comme un des thèmes principaux de son mandat "l'université et la société québécoise" est très symptomatique. Par ailleurs, divers volumes et articles publiés ici depuis quelques années, divers mémoires soumis à la Commission Angers de même que la consultation menée l'an dernier par notre Commission soulignent, également, l'existence de cette crise.

Au nombre des éléments de celle-ci, il y a le fait que l'université est une ressource éducative qui s'insère à l'intérieur d'une gamme de plus en plus vaste dans la société. Se pose ainsi la nécessité de mieux définir ce qui lui est spécifique et de coordonner son action à celle d'autres ressources éducatives du milieu (cégeps, associations, etc.).

Par ailleurs, la connaissance étant devenue la source d'un pouvoir considérable dans le monde actuel, l'université est davantage obligée de s'interroger sur l'usage qu'on fait du résultat de ses recherches. Elle doit, également, poser la question de la formation sociale des étudiants et être sensible au pouvoir qu'elle leur confère par l'acquisition du savoir avancé.

Enfin, l'université serait-elle d'abord au service d'idéologies et de pouvoirs dominants? Serait-elle un facteur de reproduction des inégalités sociales? De divers horizons, ces questions sont posées avec force.

Voilà donc un certain nombre d'éléments qui caractérisent le contexte actuel. L'université ne peut éviter les problèmes qui se présentent alors. Ces problèmes sont posés, également, dans des domaines que la Commission signale brièvement ci-dessous.

2.2 *DEMOCRATISATION RELATIVE*

Le taux de fréquentation des études supérieures a considérablement augmenté. Un tableau présenté précédemment en témoigne. Mais "accessibilité" et "démocratisation" ne sont pas forcément la même chose. Plus d'accessibilité n'implique pas automatiquement dans la même mesure une plus grande démocratisation. Le Livre blanc intitulé Les Collèges du Québec souligne d'ailleurs ce fait et illustre comment une plus grande accessibilité à l'enseignement de ce niveau n'a pas permis toute la réalisation souhaitée de l'objectif de démocratisation (1).

L'accès à l'université reste donc aussi principalement le fait de certaines couches sociales favorisées à divers plans: financier, social, culturel, etc. Bien sûr, nombre d'obstacles ont été supprimés par un éventail de mesures importantes: création de nouveaux établissements dans des régions périphériques, usage des télécommunications, prêts et bourses, etc. Mais l'objectif de démocratisation implique davantage. L'université doit se transformer et s'adapter pour que le contenu de l'enseignement, les approches et les méthodes correspondent mieux aux besoins des personnes et des groupes. On ne saurait parler aujourd'hui que d'une démocratisation relative de l'institution universitaire.

2.3 *DEMANDES DE DIVERS GROUPES*

Traditionnellement, l'université a gardé des liens quasi exclusifs avec certains groupes sociaux. Mais, présentement, de nouvelles demandes se manifestent, demandes en provenance de groupes jusqu'ici éloignés de l'université. Il s'agit de groupes populaires, d'associations de consommateurs ou

---

(1) Gouvernement du Québec, Les Collèges du Québec, 1978 (pages 35 à 38, principalement)

de producteurs agricoles, de syndicats, etc. Ces groupes, de plus en plus, interpellent l'université et mettent en cause sa façon traditionnelle de servir la société. A titre de contribuables et au nom de l'équité, ils réclament l'accès aux ressources humaines et physiques de l'institution, l'accès au savoir et à la définition de certaines recherches. Se pose aussi, dans ce contexte, la demande que l'université s'engage davantage dans des actions de promotion collective, celle des milieux populaires, notamment (1).

2.4 *ELABORATION ET INTEGRATION DU SAVOIR: SITUATION NOUVELLE*

L'université n'est plus le seul lieu où s'élabore le haut savoir. Nous avons quitté cette époque où elle monopolisait, dans certains domaines, l'essentiel de tout le savoir disponible. Les milieux industriels, militaires et gouvernementaux, notamment, travaillent aujourd'hui à la découverte de nouveaux savoirs et à leur diffusion.

---

(1) L'extrait suivant du mémoire que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) présentait à la Commission Angers en juin 1978 est particulièrement significatif:
"Nous n'avons jamais entendu résonner, dans l'enceinte universitaire, les cris que les travailleurs et les milieux populaires ont pu pousser sur leurs besoins et leurs problèmes particuliers. Nous parlons de pauvreté, de seuil minimum, de revenu annuel garanti, de conditions insalubres et dangereuses de travail, de taudis, etc... et n'avons encore aucune contribution universitaire de poids pour définir scientifiquement ces problèmes avec ceux qui les vivent. Nous avons par exemple demandé, il y a plus de dix (10) ans, la possibilité d'instaurer un département de physiologie du travail et de médecine du travail; on attend toujours. De toute façon, l'université ne nous offre jamais rien, il faut toujours lui quémander. Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'université n'est pas à l'écoute des milieux populaires, elle est toujours insensible aux problèmes sociaux et pourtant, elle vit aux crochets de la classe ouvrière" (p. 3).

Par ailleurs, dans notre civilisation, le champ du savoir s'élargit sans cesse et nous assistons à une multiplication des disciplines. Les connaissances sont de plus en plus morcelées, cloisonnées. Les spécialités, en nombre sans cesse croissant, tendent à s'isoler les unes des autres. Un nouveau défi se pose alors à l'université: celui de contribuer à une intégration des savoirs. Cela en vue de faciliter la solution des problèmes complexes auxquels notre société fait face: alimentation, logement, protection de l'environnement, etc. Ces problèmes exigent l'apport conjugué de divers savoirs et savoir-faire.

2.5 *EVALUATION NECESSAIRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE*

Plusieurs affirment que l'enseignement professionnel occupe maintenant une place trop importante à l'université et y voient un danger pour cette institution (1). On craint une certaine atrophie d'autres fonctions universitaires essentielles: la diffusion du savoir fondamental et sa création, la formation de chercheurs.

Il est certes important que l'université réponde aux besoins de la société sur le plan de la formation de cadres et de professionnels hautement qualifiés. Cependant, de façon générale et à long terme, la contribution sociale de cette institution pourrait y perdre beaucoup de s'aligner de façon trop étroite sur les impératifs immédiats du marché du travail.

Par ailleurs, la situation de la recherche universitaire soulève de l'inquiétude. Au-delà des énoncés de principes officiels, on s'interroge sur la place réelle de la recherche dans les établissements, sur les possibilités concrètes qu'ont les professeurs de mener à bien des entreprises de recherche.

---

(1) cf., par exemple, le mémoire présenté par la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ) à la Commission d'étude sur les universités.

Parmi les questions posées, il y a d'abord celle de savoir si chaque professeur, notamment au 1er cycle, doit être à la fois professeur et chercheur. De plus, on interroge les conditions de la vie quotidienne à l'université: ces conditions favorisent-elles la recherche? Y trouve-t-on les structures d'encadrement nécessaires (organisation d'équipes, coordination, etc.) et les infrastructures de soutien adéquates (locaux, secrétariat, bibliothèques, etc.)? La publication récente du Livre vert Pour une politique québécoise de la recherche scientifique favorise maintenant un examen en commun des objectifs, des priorités et des modalités actuelles et futures de la recherche dans nos établissements.

2.6 *PROBLÈMES RELATIFS À LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT*

La tâche de former des étudiants est au coeur même de la mission de l'université. Plusieurs questions et problèmes sont toutefois soulevés sur ce plan.

Il y a d'abord un aspect quantitatif: trop d'étudiants sont formés dans certains secteurs et pas suffisamment dans d'autres. C'est le problème des besoins et de la capacité d'intégration du marché de l'emploi; c'est aussi le problème du contingentement. Mais il ne s'agit pas que de satisfaire les besoins du marché de l'emploi. Plus largement, il faut considérer l'ensemble des besoins de la société et se demander alors si l'université forme suffisamment de personnes pour assumer les tâches nécessaires au progrès social et à la solution des problèmes collectifs auxquels nous faisons face. Autrement dit, il y a lieu de s'interroger sur l'adéquation entre les besoins sociaux et la réponse que fournit l'université en formant un certain nombre de personnes dans tel et tel domaine.

On pose aussi des questions au sujet de la qualité de la formation. D'une part, dans certains cas, c'est la compétence professionnelle acquise qui souffrirait de lacunes. D'autre part, et plus généralement, c'est la formation fondamentale ou la formation de base de l'ensemble des étudiants qui est mise en cause. Ceux-ci acquièrent-ils, au niveau universitaire, les connaissances, les méthodes, les habiletés, la

capacité de recherche et l'autonomie nécessaire dans le contexte qui est le nôtre.

Enfin, la formation sociale de l'étudiant fait l'objet de discussions. Nous avons évoqué, précédemment, le pouvoir et les responsabilités que confère le savoir avancé à ceux qui l'acquièrent. L'interdépendance des personnes et des groupes dans la société actuelle exige que la dimension sociale soit présente, à un degré ou l'autre, dans toutes les formations.

2.7 *DIFFUSION DU SAVOIR: DEFIS ACTUELS*

La connaissance constitue aujourd'hui un immense pouvoir, pouvoir qui envahit toutes les sphères de la vie individuelle et collective. Ceux qui maîtrisent les connaissances (théoriques et pratiques) ont plus de chances de réaliser leurs objectifs, d'exercer une influence ou d'accéder aux postes de commande, de comprendre et de maîtriser leur environnement physique et social. Dans une société où les enjeux sont tellement graves (pensons, simplement, à la question du nucléaire), où la science et la technique sont omniprésentes et façonnent notre quotidien, la diffusion du savoir au plus grand nombre, par une vaste gamme de moyens, de même que l'accès aux résultats de la recherche, sont de première importance.

De là l'exigence actuelle d'une démocratisation des connaissances, le devoir de rendre celles-ci accessibles au plus grand nombre. Il ne s'agit pas, bien sûr, de diluer exagérément le savoir, ni de le vider de sa substance sous prétexte de le rendre plus accessible. Il s'agit plutôt d'utiliser toute la gamme des moyens valables pour que plus de citoyens puissent accéder aux connaissances et se les approprier.

Evidemment, l'université n'est pas seule à avoir des responsabilités sur ce plan. Mais de nouveaux défis, de nouvelles responsabilités se posent à elle.

*
* *

Les éléments soulignés ci-haut par la Commission rappellent que la société a changé et, qu'en conséquence, un renouveau de la fonction sociale de l'université doit intervenir. Certes, des progrès ont été réalisés. Il n'en reste pas moins qu'un fossé subsiste, fossé qui pourra être comblé si l'institution universitaire s'engage dans des voies comme celles que nous allons décrire maintenant.

DEUXIEME PARTIE

POUR UN RENOUVEAU DE LA FONCTION SOCIALE: DIMENSIONS ET MOYENS

1- DIMENSIONS D'UN RENOUVEAU

Compte tenu de ce que la Commission a dit précédemment, que peut être un renouveau de la fonction sociale de l'université? Vers quels objectifs, vers quelles tâches et quels modes d'action lui faut-elle s'orienter pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles aspirations? Et cela, en demeurant fidèle à ce qui lui est spécifique, à ce qui fait l'essentiel de sa mission.

En vue de contribuer à cette réflexion, nous formulerons ici un certain nombre de considérations regroupées autour des thèmes suivants:

- correspondance aux besoins de la société
- promotion de valeurs
- promotion culturelle
- promotion collective
- responsabilité sociale
- renouveau des fonctions traditionnelles

1.1 *CORRESPONDANCE AUX BESOINS DE LA SOCIETE*

Eric Jantsch qualifie l'université de "centre stratégique de la société" et définit comme suit sa finalité:

"En termes très généraux, on pourrait considérer que la finalité de l'université réside dans le rôle décisif qu'elle joue pour renforcer les aptitudes dont dispose la société pour se renouveler elle-même, de façon continue" (1).

---

(1) Eric Jantsch, Buts et fonctions des universités, O.C.D.E., Paris, 1970, CERI/HE/CP 70.08, pages 45 et 46.

Dans le contexte d'accélération de l'histoire où nous sommes déjà depuis un moment, devant les défis nouveaux auxquels notre société fait face, le rôle de l'université pour aider la société à se renouveler sans cesse est essentiel. Certains diront qu'elle doit aider le monde à se donner une "âme nouvelle". Ce rôle peut s'exercer en contribuant à éclairer les débats qui ont cours relativement à des choix collectifs fondamentaux; en contribuant au maintien du caractère pluraliste de la société, le pluralisme étant reconnu alors comme une richesse; en aidant aux communications à l'intérieur de la société; en exerçant un leadership dans divers domaines dont la recherche, l'innovation en éducation, etc.

Il nous semble donc difficile de retenir l'une des définitions de l'université, inspirée du modèle humboldtien, qui affirme qu'elle serait "le lieu où se poursuit sans contrainte l'expérience de l'esprit" (1). Beaucoup d'idéalisme inspire un tel énoncé. Mais force nous est de constater, ainsi que notre Commission l'affirmait dans son rapport de juin 1978, que "l'action de l'université s'inscrit toujours dans une société donnée. Elle est liée à une volonté collective, à un contexte socio-culturel, aux contraintes d'une époque. Il y a une osmose entre l'université et la société, l'une et l'autre exerçant une influence réciproque" (p. 27). A l'heure actuelle, les pouvoirs gouvernementaux, économiques, corporatistes, syndicaux, etc. pèsent lourd sur le développement et l'orientation de la vie universitaire. Plus globalement, les valeurs de notre culture, ses crises, ses conflits, l'ensemble de son évolution, alimentent et conditionnent l'université.

Faut-il regretter toutes ces contraintes et chercher leur suppression? Bien sûr, les idéaux de liberté et de distance critique sont essentiels à la vie universitaire. Mais, cette vie ne peut être désincarnée. Elle ne peut s'abstraire tout à fait du hic et nunc où s'inscrit l'université. Il nous semble donc à la fois sain et réaliste que le monde universitaire assume les contraintes qui sont siennes, cherche à les comprendre, à les faire évoluer et à les dépasser.

---

(1) cf. Commission d'étude sur les universités, Document de consultation, janvier 1978 (p. 12)

Aussi, tout en conservant une liberté de recherche et une distance critique, il est essentiel que les universitaires se donnent un certain nombre d'objectifs liés aux besoins et aux exigences de la société dont ils font partie. Déjà, ils s'interrogent sur bien des problèmes qui se posent à la collectivité (énergie, écologie, etc.) et il est normal qu'il en soit de même de plus en plus. Cela implique, par ailleurs, qu'ils examinent régulièrement la pertinence sociale de leurs activités d'enseignement et de recherche.

Lorsqu'on parle de besoins de la société, il importe de rappeler qu'il s'agit de toute la société, de toutes les catégories de personnes qui la composent. L'université touche directement ou indirectement toutes ces catégories et la promotion de l'ensemble des citoyens doit sous-tendre ses objectifs et son action. Dans l'introduction à son rapport sur Deux aspects de la fonction sociale de l'université, la Commission soulignait que sa conception implique "que l'activité universitaire soit en contact avec les dimensions essentielles de la réalité sociale ambiante. Cette activité doit être au service de l'ensemble de la société, contribuer aux prises de conscience nécessaires et favoriser l'épanouissement des personnes et des groupes qu'elle touche directement ou indirectement [...] . L'université ne doit pas être au bénéfice exclusif d'une élite ou des pouvoirs en place" (p. 1).

1.2 *PROMOTION DE VALEURS*

Le Québec est une société devenue davantage pluraliste. Néanmoins, un certain nombre de valeurs gardent l'assentiment collectif et le rôle de l'université dans le maintien et la promotion de ces valeurs peut devenir de plus en plus important. La Commission voudrait souligner entre autres choses:

- le maintien et la réalisation concrète de l'idéal démocratique;

- la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux de la personne;

- le droit à la recherche et à la connaissance de la vérité reconnu comme un droit humain fondamental qui ne puisse

appartenir exclusivement à une oligarchie quelle qu'elle soit;

- le droit à la critique, à la liberté d'expression, à la vie privée, à la dissidence, etc.

Dans un monde où la réalisation de ces valeurs et l'exercice de ces droits deviennent, semble-t-il, de plus en plus précaires, comment ne pas souligner l'importance des agents de l'enseignement supérieur pour leur sauvegarde et leur promotion?

1.3 *PROMOTION CULTURELLE*

Dans un texte qu'elle fournit en appendice à ce rapport, la Commission présente un essai de définition de la promotion culturelle.

Ce concept est voisin de celui de "démocratisation du savoir" bien que ce dernier puisse être considéré, surtout, comme moyen en vue de la promotion culturelle.

Dans le contexte qui est le nôtre, où l'on note une tendance au nivellement des cultures, voire à la disparition de certaines, l'université peut exercer une influence décisive. Il lui est possible de contribuer au maintien, au développement et à l'enrichissement de ce qui constitue la somme des traits distinctifs des communautés: langue, connaissances, traditions, valeurs, etc. Ces communautés peuvent être la nation, diverses couches sociales, des groupes régionaux, des groupes ethniques, des groupes confessionnels, etc. D'ailleurs, chacun des groupes et des couches sociales enrichit, à sa manière, la vie culturelle de la société toute entière.

L'objectif de promotion culturelle vise aussi à rejoindre les besoins généraux de connaissance et d'information qu'éprouvent les personnes, individuellement, dans l'ensemble de leur vécu.

1.4 *PROMOTION COLLECTIVE*

La Commission a parlé précédemment de la distinction entre promotion individuelle et promotion collective (1). Elle a souligné, également, que si la promotion individuelle constitue une contribution sociale importante, elle n'a pas eu pour effet jusqu'ici d'améliorer la situation relative de certaines couches sociales ni, surtout, de contribuer à leur autonomie.

De divers horizons, on presse maintenant l'université de s'engager dans des actions de promotion collective. Soulignons que de fait, dans la plupart des universités québécoises, des expériences ont été entreprises en ce sens, expériences riches en enseignements comme en résultats. Dans son rapport de juin 1978, notre Commission écrivait:

"il importe que chaque université devienne un agent de promotion collective. Cela veut dire qu'en plus de ses activités habituelles d'enseignement et de recherche, lesquelles peuvent être repensées, l'université accepte de desservir les regroupements que se donnent les citoyens, surtout les "citoyens ordinaires", pour promouvoir leurs intérêts et répondre à leurs besoins communs" (p. 43).

Lorsqu'on parle d'une fonction sociale renouvelée pour l'université, la dimension de promotion collective, notamment celle des milieux populaires, peut constituer un trait important dans le futur.

1.5 *RESPONSABILITE SOCIALE*

Dans le Document de consultation publié en janvier 1978, la Commission d'étude sur les universités notait que "l'université est entrée, comme l'ensemble du système d'éducation, dans une ère critique en matière de responsabilité sociale [...] . Entre l'université et la société s'établit actuellement une relation nouvelle qui obligera la première à présenter des rapports, à rendre des comptes, ainsi qu'à expli-

---

(1) L'essai de définition présenté en appendice aborde aussi ces concepts.

quer, évaluer et justifier les résultats obtenus relativement aux objectifs définis, d'une part, et aux ressources et moyens engagés, d'autre part" (p. 17).

Voilà bien résumé ce que notre Commission veut souligner relativement à la responsabilité sociale de l'université. Ainsi qu'en témoignent également, de nombreux mémoires soumis à la Commission Angers, la société demandera de plus en plus de comptes à l'université, interrogera la pertinence de ses actions, compte tenu des ressources importantes qui lui sont consenties.

Il s'agit là d'un élément marquant du contexte actuel et futur. Comment l'université pourra-t-elle mieux témoigner de l'excellence et de la nécessité de ses services? Ci-dessous, la Commission reviendra sur ce point.

1.6 *RENOUVEAU DES FONCTIONS TRADITIONNELLES*

Les fonctions traditionnelles de l'université sont l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité. A travers ces fonctions, une autre également essentielle se manifeste: la fonction critique. Compte tenu des considérations que la Commission a formulées jusqu'ici, il est évident que ces fonctions doivent évoluer encore. Et, cette évolution n'est pas qu'affaire de budgets et de structures. Des attitudes, des approches, des façons de voir et d'agir sont en cause.

1.6.1 *Enseignement*

L'enseignement, c'est-à-dire la transmission du savoir, est au coeur de la définition de la mission de l'université. Et il s'agit ici du savoir avancé, de celui qui est à la pointe du progrès des connaissances. Cet enseignement universitaire est en interrelation constante avec la recherche.

Que doit être l'enseignement universitaire dans le contexte actuel? A tout le moins, il importe de dire que:

a) Cet enseignement doit être de qualité, en ce sens qu'il lui faut correspondre aux connaissances les plus complètes et les plus récentes et rencontrer les exigences de rigueur et de clarté du domaine touché;

b) Cet enseignement favorisera l'acquisition d'une formation fondamentale, c'est-à-dire de connaissances, d'outils, de méthodes et d'habiletés qui garantissent une autonomie et une maturité intellectuelle. Cette formation de base permettra à celui qui la possède de comprendre la culture de son milieu et de son époque et de s'y définir;

c) Cet enseignement doit contribuer à la formation sociale de l'étudiant. Il s'agit alors de sensibiliser celui-ci aux implications et aux conséquences sociales des activités qu'il aura à exercer dans son champ de compétence. C'est aussi le préparer à les mesurer et à agir sur elles;

d) Cet enseignement tiendra compte des réalités sociales. Il favorisera les prises de conscience et ne laissera pas indûment de côté certains faits et réalités;

e) Cet enseignement sera inspiré des perspectives de l'éducation permanente. En conséquence, il contribuera à "apprendre à apprendre" et soulignera le caractère provisoire des savoirs et des savoir-faire;

f) Compte tenu d'exigences de qualité, il utilisera une gamme très variée de moyens de communication du savoir. Tout d'abord, dans le cadre traditionnel de l'enseignement créditié, il fera appel à de nombreuses formules. Mais, plus largement, dans le cadre d'une diffusion du savoir qui déborde cet enseignement crédité, il essaiera de rejoindre un large public. Ainsi, seront favorisées la démocratisation du savoir, la promotion collective et la promotion culturelle;

g) Cet enseignement doit contribuer à un objectif d'unification du savoir en contrepoids aux tendances de parcellisation et de compartimentation qui se manifestent. Briser le cloisonnement des disciplines, favoriser une appropriation du savoir en relation avec les réalités, voilà, aux yeux de la Commission, une tâche importante de l'enseignement supérieur aujourd'hui.

1.6.2 *Recherche*

La recherche est une autre dimension essentielle de la vie universitaire.

On pourrait poser ici des questions telles que: La recherche de quoi? Par qui? Pour qui? Avec quels moyens? En fonction de quelles problématiques? et, A l'usage de qui?

La recherche vise la création de nouveaux savoirs, théoriques et pratiques. Elle veut repousser sans cesse les limites de la connaissance. Par là, elle fait partie de la définition de l'essence même de l'université. Mais dans le contexte qui est le nôtre, il semble nécessaire à la Commission de mettre en évidence un certain nombre de points:

a) Le Livre vert Pour une politique québécoise de la recherche scientifique souligne l'"importance d'ordonner la science à l'homme, qui en a besoin pour mieux se connaître, trouver un sens à sa vie, embrasser l'univers, progresser et améliorer ses conditions d'existence" (p. 2). Voilà qui résume bien, à notre avis, la préoccupation centrale qui doit animer la recherche: l'épanouissement des personnes et des groupes par un approfondissement des connaissances et une plus grande qualité de vie sur tous les plans (physique, intellectuel, moral, social, spirituel, etc.);

b) La recherche doit être au service de l'ensemble des membres de la société. Autrement dit, elle ne saurait être au service exclusif de certains pouvoirs et de certaines élites. Cela suppose:

   - qu'elle ne soit pas limitée à certains champs de réalités et de problèmes. Dans l'ensemble, elle doit viser à répondre aux interrogations et aux besoins de la réalité vécue par les divers secteurs de la société;

   - que les problématiques ne soient pas définies exclusivement par un petit nombre de personnes et de groupes;

- que par l'enseignement d'abord (qui peut prendre diverses formes) et par toute une gamme de moyens, les résultats de la recherche soient disponibles et communiqués au plus grand nombre;

- qu'au consensus aussi large que possible dans la société permette de définir les objectifs, les priorités et les moyens des activités de recherche.

C) Ajoutons à cela que dans le futur comme aujourd'hui, il est essentiel qu'un "espace" soit réservé à la recherche dite "libre". Cela compte tenu de l'exigence, pour les personnes impliquées, de rendre compte au public, d'une manière ou d'une autre, de la qualité de leurs travaux.

1.6.3 *Service à la collectivité*

Ainsi que la Commission l'affirmait dans son rapport sur Deux aspects de la fonction sociale de l'université, celle-ci "constitue, de soi, un service à la collectivité" (p. 39). Traditionnellement, et encore aujourd'hui, l'enseignement et la recherche sont, de fait, des services très importants rendus à la société. Diverses activités de support et de conseil aux gouvernements, aux industries, aux associations, etc. constituent, également, des contributions sociales de l'université et des universitaires dans les projets, les réalisations et les débats qui ont cours dans notre milieu.

Mais, dans le contexte qui est le nôtre, peut-on s'en tenir aux approches traditionnelles. La Commission ne le croit pas. Les remises en question et les critiques dont fait actuellement l'objet l'institution universitaire en sont d'ailleurs le signe éloquent.

Une des critiques essentielles repose sur la perception que l'université est liée et limitée à une certaine culture, qu'elle est d'abord au service des gouvernements, des industries et des corporations professionnelles. C'est en fonction de ces groupes, qui la contrôlent, qu'elle définirait ses problématiques, ses priorités, ses programmes. Alors, soulignant que l'université est financée par l'ensemble de la population et qu'elle doit être un facteur de promotion pour tous, de

plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer que l'université soit davantage démocratique, davantage consciente des réalités vécues par l'ensemble de la population et soucieuse du développement de la qualité de vie pour toutes les couches sociales.

Plus concrètement, cela veut dire que l'enseignement et la recherche doivent être davantage liés à l'ensemble des réalités sociales. Aussi, l'université et les universitaires, dans l'exercice de ces deux activités, ont la responsabilité de développer de nouveaux rapports avec les secteurs de la population avec qui ils ont entretenu peu de contacts jusqu'à maintenant.

Ci-dessous, nous parlerons de moyens à retenir à cette fin.

1.6.4 *Fonction critique*

Cette fonction recoupe celles abordées précédemment. Il est essentiel à l'université, au niveau de toutes ses activités, d'exercer une fonction critique à l'égard d'elle-même et de tout ce qui l'entoure (savoir, institutions, conception du progrès, etc.).

Que suppose cette fonction critique plus essentielle que jamais peut-être à l'université et à la société toute entière? Rappelons cet extrait du rapport que la Commission présentait en juin dernier:

"La critique suppose la remise en question, l'examen radical, le sens du relatif et du provisoire. Elle se situe aux antipodes du dogmatisme. Etre critique, c'est n'accepter aucune assertion sans interroger de la façon la plus complète possible ses fondements. C'est reconnaître, en principe, que tout savoir peut être complété ou corrigé [...]"

[...] lorsqu'on parle de fonction critique de l'université, cela ne peut s'entendre, simplement, de la recherche de nouveaux savoirs. Cette fonction doit s'exercer à l'égard des finalités mêmes de l'université, de ses objectifs, de l'ensemble de ses activités, de sa place dans une société donnée et, finalement, à l'égard de l'ensemble de la société elle-même" (p. 29).

Deux volets apparaissent ici. D'une part, autant que possible, l'université et les universitaires ont le devoir de prendre une distance vis-à-vis leurs objectifs et leurs pratiques pour les rectifier au besoin. D'autre part, il importe qu'ils conservent un regard critique sur la société qui les entoure et ne se contentent pas simplement de répondre aux demandes qui leur sont faites sans en interroger le sens et la portée.

Au moment où des traits importants de notre culture sont remis en cause et où des choix importants sont à faire, un renouveau de la fonction sociale de l'université nécessite la mise en place de conditions réaffirmant et garantissant l'exercice de cette dimension critique.

2- MOYENS A RETENIR

Pour que l'université évolue dans la direction souhaitée, la Commission estime qu'il faut prendre un certain nombre de mesures incitatives et concrètes. Elle croit à la vertu d'une "politique des petits pas" et mise peu sur des réformes de structures, lesquelles n'ont pas, de soi, une vertu magique. Il y a lieu, plutôt, de mettre en place un certain nombre de moyens précis et de faciliter l'engagement de l'université et des universitaires dans des projets et expériences novatrices.

Avant l'énumération de mesures et moyens, il nous semble opportun de souligner quelques principes généraux:

- d'une part, il faut que la société reconnaisse à l'université une marge d'autonomie et, en particulier, un droit à la recherche libre; de l'autre, l'université doit accepter de mettre ses ressources au service de certaines priorités sociales;

- lorsqu'on parle d'un renouveau de la fonction sociale de l'université, il ne s'agit pas simplement d'ajouter des tâches, des activités et des structures à ce qui existe actuellement. Bien davantage, on pense à une transformation de ce qui existe, à l'intégration de nouvelles dimen-

sions à l'enseignement, à la recherche et au rayonnement social, afin que toutes les pratiques universitaires correspondent plus adéquatement aux nouveaux besoins;

- l'université, comme centre de ressources important, doit être très largement accessible, selon divers modèles et à des groupes en tant que groupes. Il est peu acceptable que des groupes ayant besoin de ressources universitaires ne puissent y avoir accès lorsqu'ils le veulent;

- il importe donc que l'université reconnaisse de plus en plus des formes autres qu'individuelles d'accès aux ressources universitaires, et que ces ressources cessent d'être accessibles quasi exclusivement à certaines catégories de personnes de notre société. Aussi, comme elle le fait déjà quand il s'agit des organismes gouvernementaux et parapublics, de la grande et moyenne entreprise et des organismes professionnels, l'université fera en sorte que l'accès aux données scientifiques ne passe plus exclusivement par la scolarisation.

Au nombre des moyens à retenir, la Commission estime important de mentionner ceux qui suivent.

2.1 *FAVORISER L'EVOLUTION DES ATTITUDES, DES MENTALITES*

La perspective d'un renouveau de la fonction sociale de l'université met en cause des attitudes, des approches, des façons de voir et de faire. Aussi, tout ne se résume pas à des questions de structures et de budgets. Celles-ci ont, bien sûr, leur importance. Et, il y a inter-influence entre "structures" et "mentalités" dans le sens où telle structure favorise davantage telle démarche ou comportement. De même, le fait de choisir certaines priorités budgétaires peut imprimer une marque au développement d'une institution et aux approches qui y sont privilégiées. Mais de plus gros budgets ou des structures différentes n'ont pas, de soi, une vertu magique.

La Commission estime donc que tous les responsables de l'enseignement universitaire doivent favoriser une évolution des attitudes et des mentalités. Cela afin que les institutions, comme telles, et tous les agents qui y oeuvrent, appréhendent

un plus large éventail des réalités sociales, définissent de nouvelles problématiques et développent une plus grande variété des démarches.

Concrètement, cette évolution des mentalités peut être favorisée par certaines politiques de recrutement et de perfectionnement, par certains critères d'évaluation des tâches ou d'évaluation en vue de la promotion, par l'établissement de contacts plus suivis avec tous les secteurs de la société (notamment, avec ceux qui, traditionnellement, ont été en marge de l'université), par certaines politiques d'échange et d'information.

2.2 *CHERCHER UNE PERTINENCE SOCIALE ACCRUE*

Un renouvellement de la fonction sociale de l'université suppose que l'institution et les professeurs interrogent la pertinence sociale de leurs objectifs généraux, la pertinence des activités d'enseignement et de recherche. Et, cette interrogation se fera en ayant à l'esprit le dessein de servir toutes les catégories de citoyens puisque, finalement, l'université, directement ou indirectement, influence le vécu de chacun.

Comment réaliser cette interrogation sur la pertinence sociale? Il nous semble, au départ, que cela suppose qu'on accepte de poser des questions telles que: l'université pour qui? au service de qui? l'université accessible à quelles catégories sociales, principalement? Quelles en sont les conséquences? Qui n'a pas accès aux ressources universitaires? Pourquoi? Quelle diffusion est faite du savoir? Quelles sont les conséquences? Où mettre l'accent dans la recherche?, Qui définit les problématiques? A qui sont communiqués les résultats? Dans quel langage et par quels moyens? Quels en sont les effets?, Quelles sont les priorités de l'université?, Que peut-elle faire pour éclairer les citoyens en vue de décisions collectives majeures? etc.

2.3 *VISER UNE INTEGRATION DES SAVOIRS*

Nous avons déjà souligné que l'étendue de plus en plus considérable du champ des savoirs conduit à la multiplication des disciplines, à la fragmentation et au cloisonnement des connaissances. Comment réaliser, dans toute la mesure possible, l'intégration, les rapprochements nécessaires? Il y a là un défi actuel et important pour l'université et les universitaires.

Il semble à la Commission que la façon même de définir les problèmes peut être revue. De plus en plus, il devient impossible de définir les problématiques en fonction d'une seule discipline. La structure des programmes, les méthodes et les contenus peuvent aussi contribuer à briser quelque peu les cloisons. En outre, comme cela existe à plusieurs endroits, il importe de favoriser les échanges et les travaux interdisciplinaires, multidisciplinaires ou transdisciplinaires. Des structures, des lieux de rencontre et divers moyens sont à explorer en ce sens.

2.4 *REALISER UNE PLUS GRANDE DEMOCRATISATION*

Sur le plan de l'accessibilité, de grands pas ont été franchis depuis une vingtaine d'années. Mais si on pense en termes de démocratisation des études supérieures, c'est-à-dire de possibilités pour les gens de diverses couches sociales et de divers milieux d'accéder à des études qui répondent à leurs besoins et qui respectent leurs démarches, des pas restent à faire.

Comment réaliser une plus grande démocratisation? Tout d'abord, bien sûr, en posant les questions que nous avons soulevées ci-haut quant aux attitudes et à la pertinence sociale des activités universitaires. Mais, aussi, en poursuivant les efforts déjà entrepris pour décentraliser l'enseignement, l'enraciner davantage dans les principales réalités sociales et régionales, en diversifiant les structures d'accueil, les démarches possibles et les méthodes pédagogiques, en collaborant avec divers groupes, en assurant une plus grande diffusion du savoir, etc.

2.5 *CONTRIBUER A LA PROMOTION CULTURELLE*

Nous avons souligné, précédemment, la nécessité pour l'université de contribuer à la promotion culturelle des groupes et des individus.

Il va de soi que par l'enseignement et la recherche, l'université fournit un apport essentiel. Mais de façon plus large, elle peut aussi exercer une fonction importante à cet égard en diffusant le savoir au plus grand nombre possible, ce qui suppose l'utilisation de toute une gamme de moyens tels que la télévision, la radio, les périodiques, les journaux universitaires et revues, de même que la tenue de rencontres ou conférences à l'intention du grand public. Dans le cadre de ces moyens, soulignons qu'il importe, aussi, d'utiliser un langage à la fois accessible et juste.

Les expériences récentes de la Télé-Université, de l'Université de Montréal (Faculté de l'éducation permanente), de l'UQAM et de quelques autres, constituent des précédents très riches à ce niveau.

2.6 *AIDER DE FACON NOUVELLE A LA PROMOTION COLLECTIVE*

Dans son Rapport annuel 1977-1978, le Conseil des universités affirmait que "la mise en disponibilité auprès du public des ressources de l'université et le développement de services spécifiques s'adressant à des groupes déterminés devraient faire l'objet de plus d'attention de la part des universités et d'un financement spécial de la part du ministre de l'Education dans l'avenir" (1).

---

(1) Conseil des universités, Neuvième rapport annuel 1977-1978, Québec, Editeur officiel, 1er trimestre 1979, p. 5

Dans son rapport de juin 1979, notre Commission avait insisté sur la promotion collective et le service à la collectivité. Ses propos ont d'ailleurs été repris par le Conseil supérieur dans son Rapport annuel 1977-1978.

Nous l'avons déjà souligné, l'université constitue, de soi, un important service à la collectivité et contribue à la promotion collective, surtout celle des groupes qui ont des contacts réguliers avec elle. Mais ce sur quoi la Commission veut insister ici concerne la promotion collective de groupes qui, traditionnellement, ont eu peu de contacts avec l'université, qui ont peu d'accès au savoir et, dans la société, sont à peu près absents des centres importants de décision. Viser la promotion collective de ces milieux ou de ces groupes, habituellement appelés milieux ou groupes populaires, c'est aider à leur auto-détermination, à la prise en charge par eux-mêmes de leurs intérêts économiques, sociaux et culturels.

La Commission estime que, dans le cadre d'une fonction sociale renouvelée, cela doit devenir une préoccupation de toute l'université, c'est-à-dire de l'institution en tant que telle, des professeurs et autres agents qui s'y trouvent. Dans notre esprit, il n'est donc pas question de mettre en place, dans chaque établissement, une structure qui serait en quelque sorte parallèle, structure qui aurait charge de la dimension "service à la collectivité" permettant ainsi aux autres instances de prendre plus ou moins pour acquis que ce n'est pas leur affaire. Le souci de servir tout l'éventail des groupes sociaux doit avoir place, dans la mesure possible, au niveau de chaque faculté et département, aussi bien en ce qui touche l'enseignement que la recherche.

Au nombre des mesures concrètes et spécifiques à adopter, la Commission voudrait souligner celles-ci:

- si on ne souhaite pas une structure parallèle, prenant charge à elle seule de la dimension "service à la collectivité", il y a tout de même lieu d'établir des "portes d'entrée", des services d'accueil à qui peuvent s'adresser les groupes qui voudraient profiter des ressources universitaires. Ces nouveaux mécanismes de jonction ou de liaison avec les divers secteurs de la société (en particulier, les secteurs ayant présentement peu de contacts avec l'université), au-

ront deux objectifs principaux:

i) faciliter aux groupes, notamment, l'accès aux ressources universitaires;

ii) aider les universitaires à établir des relations avec divers milieux et soutenir l'ensemble de leurs expériences.

- en ce qui touche le financement, il importe de rappeler, d'abord, que dans l'allocation actuelle des fonds, les pouvoirs publics financent, au moins en partie, le service à la collectivité. Donc, en révisant certaines priorités et certaines pratiques, les établissements universitaires peuvent faire beaucoup pour que leurs activités correspondent davantage aux besoins de groupes jusqu'ici peu servis. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'innover, de mettre en place certains mécanismes, d'entreprendre des recherches particulières, de sortir, en somme, des sentiers battus, un financement ad hoc peut s'avérer nécessaire. C'est d'ailleurs ce que reconnaît le Conseil des universités lorsqu'il affirme "qu'il y aurait lieu que le Ministère étudie, dès cette année, l'opportunité d'accorder, sur une base expérimentale, un financement spécial aux institutions qui acceptent d'oeuvrer activement dans le cadre de la mission des services à la collectivité" (1). Certains suggèrent que le ministère de l'Education consacre à cette fin un montant égal à au moins 1% des budgets de fonctionnement des universités (2).

---

(1) Conseil des universités, Rapport sur la visite du Conseil à l'UQAM, 18 janvier 1979, p. 12.

(2) voir le mémoire présenté à la Commission Angers par le Syndicat des professeurs de l'UQAM, p. 20.

2.7 *SOUTENIR DE NOUVELLES FORMES D'ACTION DES PROFESSEURS*

Il va sans dire que tout renouveau de la fonction sociale de l'université ne peut se réaliser sans la participation active des professeurs. Au niveau de mesures incitatives et de moyens à retenir, soulignons ceux-ci:

- que toute activité de service à la collectivité, surtout en ce qui touche les dimensions sur lesquelles nous avons insisté ci-haut, soit reconnue comme partie intégrante de la tâche du professeur. En particulier, que les activités de recherche et de communication du savoir (on pourrait dire d'enseignement non-crédité) effectuées à l'intérieur d'un projet de service à la collectivité soient pris en compte dans l'évaluation de la tâche globale;

- qu'un support particulier soit consenti aux professeurs qui s'engagent dans des projets liés à des groupes traditionnellement sans contacts directs avec l'université;

- que les critères d'engagement, de promotion et les possibilités de perfectionnement tiennent compte davantage de cette nécessité de liens avec l'ensemble des groupes de la société.

Et, la Commission veut souligner que ces contacts nouveaux seront profitables à la vie universitaire. La fonction critique s'en trouvera stimulée, les champs de savoir à explorer seront élargis; les professeurs et autres agents y gagneront en crédibilité et pourront, aussi, renouveler plus profondément leurs problématiques, enraciner davantage leurs travaux dans les réalités qui les entourent.

2.8 *S'INTERROGER SUR LA FORMATION DE L'ETUDIANT*

Précédemment, la Commission a souligné plusieurs défis qui se posent à l'université quant à la formation de l'étudiant. Quelles voies explorer en vue de les relever?

Pour ce qui est de la dimension "formation fondamentale" de l'étudiant, la Commission présente au Conseil supérieur, en même temps que le présent rapport, un énoncé de problématique et de voies de solution. Nous y référons le lecteur.

La "formation sociale" de l'étudiant a déjà fait l'objet de nos préoccupations. Une section du rapport sur Deux aspects de la fonction sociale de l'université y était consacrée. La Commission soulignait alors: - la nécessité d'une réflexion sur la façon dont les étudiants vivent les processus d'apprentissage et de formation;

- l'opportunité de rapports plus articulés entre la théorie et la pratique, de programmes liés davantage à des problématiques sociales;

- la nécessité que des mesures incitatives soient adoptées pour que l'enseignement et la recherche soient davantage liés aux réalités sociales (mesures relatives à la promotion des professeurs, au financement de certains types de projets, etc.)

- l'exigence d'une formation universitaire qui favorise le développement d'une éthique collective et sociale.

Quant aux perspectives d'éducation permanente et de mise à jour de l'enseignement qui doit être à la fine pointe du progrès des connaissances, elles doivent constituer des préoccupations qui habitent constamment l'université. Quels moyens concrets adopter à ces fins? Ici et là les mécanismes varient: création d'une faculté de l'éducation permanente ou d'un service de promotion de l'éducation permanente, etc. Pour ce qui est de suivre le progrès des connaissances, les mesures sont, par exemple, de multiplier la tenue de congrès et d'y assurer la participation, de faciliter les communications, d'élargir les possibilités de congés d'étude, de multiplier les contacts avec les secteurs gouvernementaux, industriels, les groupes populaires, etc. En somme, toute une gamme de possibilités sont à explorer et à évaluer.

En ce qui touche l'aspect quantitatif, c'est-à-dire la formation de tel ou tel nombre de diplômés selon les domaines, bien des facteurs entrent en jeu. Jusqu'à quel point l'université doit-elle tenir compte des possibilités d'emploi? Faut-il, plutôt, mettre l'accent sur le droit des personnes à l'acquisition d'une formation? Dans quelle mesure est-il légitime

que les corporations professionnelles posent des contraintes à l'université? Et, au-delà des exigences immédiates du marché du travail, l'université doit s'interroger sur les réponses qu'elle apporte aux besoins actuels et prévisibles de l'ensemble de la société. Formons-nous en nombre suffisant des personnes qui sauront résoudre les problèmes écologiques, sociaux, économiques, etc. qui touchent de façon de plus en plus vive l'ensemble de la société. Par exemple, au Québec, l'enseignement supérieur prépare-t-il suffisamment d'administrateurs par rapport à d'autres catégories de compétences tels les économistes ou les comptables?

La Commission n'est pas en mesure de proposer ici des solutions précises, mais il lui semble important de souligner ces questions auxquelles, un jour ou l'autre, il faudra bien répondre.

2.9 *REPENSER L'ALLOCATION DES RESSOURCES FINANCIERES*

A l'heure actuelle, le financement des dépenses courantes est basé, pour l'essentiel, sur le nombre d'étudiants "équivalent temps complet" inscrits à l'université. Depuis de nombreuses années, ce mode de financement est remis en question. Plus récemment, toutefois, cette remise en question est devenue plus forte à cause de l'inflation, de la diminution du rythme de croissance des clientèles, des politiques gouvernementales, etc. Les coupures budgétaires des derniers mois et la perspective d'une diminution du nombre d'étudiants suscitent de vives inquiétudes.

Que dire, dans un tel contexte, des possibilités d'un renouveau de la fonction sociale de l'université?

Tout d'abord, ainsi que la Commission l'a déjà souligné, les possibilités d'évolution en ce domaine ne résident pas que dans les augmentations de budgets. Des priorités peuvent être redéfinies, des ressources utilisées différemment et de façon plus rationnelle. Dans son rapport final, la Commission Carnegie soulignait d'ailleurs cette exigence et plaçait au rang de ses recommandations les plus importantes celle de

viser, à tous les niveaux, une utilisation maximale des ressources (1).

Une autre dimension réside dans les critères d'allocation des ressources à l'intérieur de chaque établissement. La situation actuelle entraîne des inégalités fort discutables entre diverses facultés et catégories d'étudiants: sciences humaines par rapport aux sciences de la santé ou aux sciences pures, étudiants réguliers à temps complet par rapport aux étudiants "adultes" à temps partiel, etc. Ces derniers, notamment, sont presque dans une situation de marginalité: une plus forte proportion de leurs professeurs sont des chargés de cours qui ont une disponibilité restreinte et qui font très peu de recherche à l'université, les services pédagogiques et autres ressources de l'université leur sont difficilement accessibles, etc. Bref, certains modes et critères actuels d'allocation des ressources défavorisent des secteurs et des catégories d'étudiants (2).

Ces quelques éléments soulignent qu'un renouveau de la fonction sociale de l'université exige de repenser l'allocation des ressources pour fournir un service équivalent aux diverses catégories et permettre aussi de répondre à des besoins jusqu'ici négligés.

2.10 *CONCERTER DES RESSOURCES EDUCATIVES*

Afin que les diverses demandes trouvent une réponse adéquate et que la duplication soit évitée, il est souhaitable que se développe une concertation régionale de l'utilisation de tou-

---

(1) Priorities for Action: Final Report of the Carnegie Commission on Higher Education, McGraw-Hill Book Company, 1973 ("Recommandations deserving special attention: [...] More attention at all levels to the most effective use of resources", p. 91-92)

(2) voir à ce sujet l'article de Guy Bourgeault intitulé "Le financement des universités: une stratégie "anti-innovation"" dans La revue de l'AUPELF, octobre 1978.

tes les ressources éducatives. Et, ici, on pense aussi bien aux ressources physiques qu'aux ressources humaines. La mise en place de mécanismes de concertation permettrait, également, à ceux-ci de créer et de gérer des programmes inédits de service à la collectivité.

Dans son rapport de juin 1978, notre Commission avait insisté sur le développement de cette concertation. Celle-ci peut être favorisée à divers niveaux:

- d'une part, il est possible au ministère de l'Education, et à d'autres ministères impliqués, d'utiliser leurs politiques pour faciliter une plus grande concertation et une plus grande disponibilité de toutes les ressources éducatives régionales;

- d'autre part, les universités, par leurs propres politiques, peuvent favoriser la concertation régionale et, dans bien des cas, en prendre l'initiative.

2.11 *INNOVER DANS LA MANIERE DE RENDRE COMPTE A LA SOCIETE*

Dans le mémoire qu'il présentait à la Commission Angers, M. Gilles Boulet, alors recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, disait ce qui suit:

"Il est extrêmement inquiétant de constater que l'Université n'ait pas encore réussi à inventer le type de rapports ou de comptes rendus qui permettraient à la société dont elle est issue, à la communauté immédiate où elle s'insère, de comprendre son rôle, d'analyser ses démarches, d'apprécier sa valeur réelle et de calculer correctement les impacts de son être et de son agir sociaux" (p. 10).

Dans son dernier rapport annuel, le Conseil des universités affirme, pour sa part, que "les universités, pas plus que les autres établissements financés par des fonds publics, ne doivent échapper à une nécessaire évaluation de leurs activités" (p. 5).

Dans les pages qui précèdent, nous avons déjà décrit ce fait comme une dimension de plus en plus importante du contexte qui

se dessine. Plutôt que de rester passifs, que peuvent faire les établissements universitaires? Quelles mesures adopter? La Commission voudrait en souligner quelques-unes:

- il est nécessaire que l'université formule clairement ses objectifs et les fasse connaître aussi largement que possible;

- pour remplir sa fonction sociale, cette institution doit évaluer constamment ses services d'enseignement et de recherche. Et, cette évaluation requiert une lecture systématique, rigoureuse et scientifique, à la fois des besoins sociaux et des services qu'elle offre. Ce travail ne peut se limiter à une interrogation sporadique, par exemple, en créant une commission d'étude tous les dix ou douze ans. Il doit s'agir, plutôt, d'une dimension même de la vie institutionnelle. A cette fin, il est essentiel que chaque établissement se dote de mécanismes et de services d'analyse de son fonctionnement et de la nature des services qu'il rend à la société;

- le rapport annuel de chaque université pourrait servir à illustrer de quelle façon elle utilise les ressources que lui consent la société. On pourrait y trouver non seulement des précisions quant aux budgets, mais aussi une description quantitative et qualitative d'activités;

- enfin, les universités pourraient consentir à la mise en place d'un organisme indépendant ayant pour mandat cette dimension de responsabilité sociale. Dans son mémoire à la Commission Angers, l'Université McGill parlait "d'un organisme par l'intermédiaire duquel les universités pourraient rendre des comptes tant au public qu'au gouvernement. Pour ce faire, on pourrait procéder à des évaluations quinquennales (...) ou mettre sur pied des comités de visite (...). Ceci permettrait de respecter davantage le principe de la responsabilité" (p. 4).

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Chez-nous comme ailleurs, l'institution universitaire est à un carrefour. Et, il est possible que pour une large part, son avenir soit défini hors de ses murs. Institution autrefois quasi sacrée, elle est maintenant contestée, questionnée, à la merci des gouvernements au plan des ressources, soumise aux pressions de groupes sociaux de plus en plus diversifiés.

Dans le cadre du présent rapport, la Commission de l'enseignement supérieur a voulu souligner les changements d'attitudes et les changements sociaux que nous avons connus depuis les deux ou trois dernières décennies. Il en découle pour le ministère de l'Education, l'université et les universitaires, de nouveaux défis, de nouvelles exigences. Nous avons voulu montrer la nécessité de poursuivre l'identification et l'analyse de ces défis afin de mieux cerner ce que doit être un renouveau de la fonction sociale de l'université. Tout en réaffirmant que celle-ci a besoin d'une marge d'autonomie, qu'il importe d'y favoriser la recherche libre et l'exercice de la critique, nous avons souligné, également, la nécessité que l'activité universitaire soit au contact de l'essentiel de toutes les réalités sociales. En outre, la Commission a réaffirmé que, malgré des progrès notables au plan de l'accessibilité, l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur n'est que partiellement atteint.

Compte tenu de ces éléments et d'autres exposés dans les pages précédentes, la Commission estime opportun de formuler les recommandations suivantes:

1- En vue d'une fonction sociale renouvelée de l'université, que tous les agents universitaires tiennent compte du besoin de réaliser une certaine intégration des savoirs en vue de contribuer à la solution des problèmes nouveaux et complexes qui se présentent à la société.

2- Que l'université et les universitaires contribuent davantage à la diffusion des connaissances à l'ensemble de la population et continuent d'explorer une vaste gamme de moyens à cette fin.

3- Que les divers défis relatifs à la formation de l'étudiant soient analysés de façon approfondie, que les mesures nécessaires soient identifiées et les moyens adéquats mis en oeuvre.

4- Que l'université et les universitaires définissent davantage leur rôle et leur action à l'égard de la promotion culturelle de tous les groupes et de toutes les personnes de notre société.

5- Que la recherche universitaire soit liée à un plus large éventail de préoccupations sociales. Que l'université et les universitaires définissent avec divers groupes certaines problématiques, certaines démarches à faire conjointement et mettent à la disposition de ces groupes les résultats de toute recherche susceptible de répondre à leurs besoins.

6- Que l'université et les universitaires s'engagent davantage dans des projets de promotion collective, notamment la promotion de groupes qui, traditionnellement, ont eu peu de contacts avec l'enseignement supérieur.

7- En vue de cet engagement dans de nouvelles actions de promotion collective, que les universités et les universitaires repensent certains aspects de leur service à la collectivité, mettent en place des mécanismes de liaisons avec des groupes sociaux variés (notamment, les groupes populaires) et acceptent que leurs ressources desservent ces groupes selon des modalités qui correspondent à leurs besoins.

8- Que le ministère de l'Education et les universités réexaminent l'allocation des ressources en fonction des exigences de nouvelles dimensions du service à la collectivité. Compte tenu que le financement actuel supporte déjà en partie le service à la collectivité, que le ministère de l'Education consente un financement particulier aux projets novateurs touchant des groupes jusqu'ici sans contact avec l'université.

9- Qu'au niveau de diverses normes, politiques et mesures incitatives, le ministère de l'Education et les universités favorisent une plus grande variété des formules d'en-

seignement, de recherche et de présence sociale des professeurs.

10- Que le ministère de l'Education (et les autres ministères qui peuvent être impliqués) de même que les universités favorisent, par leurs politiques et leurs actions, la concertation de l'utilisation de toutes les ressources éducatives d'une région.

11- Que la dimension de "responsabilité sociale" soit de plus en plus présente dans les organismes universitaires. Afin de rendre compte au public de cette dimension, que le ministère de l'Education et les universités fassent connaître aussi largement que possible les objectifs de l'enseignement supérieur et de chaque établissement, qu'à l'intérieur de ceux-ci on mette en place des mécanismes d'évaluation continue des services, et, enfin, qu'on envisage de confier à un organisme national indépendant un rôle relatif à l'évaluation.

TABLEAU 14

REVENUS TOTAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC, 1972-73 À 1976-77 (en milliers de dollars)

	1972-73		1973-74		1974-75		1975-76		1976-77	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Revenus des activités subventionnées										
Droits de scolarité	38 900	14,8	41 858	14,0	43 538	11,9	47 605	10,2	49 423	9,4
Subventions du M.E.Q. (équilibre budgétaire)	203 446	77,6	234 849	78,6	295 379	80,9	390 211	83,6	444 723	84,6
Autres sources et autres revenus	21 605	7,6	22 093	7,4	26 037	7,2	28 804	6,2	31 459	6,0
Total	262 051	100,0 (77,5)	29 800	100 0 (77,6)	364 954	100,0 (79,7)	466 735	100,0 (80,7)	525 605	100,0 (81,3)
Revenus des activités non-subventionnées	75 921	(22,5)	86 304	(22,4)	99 067	(21,3)	111 591	(19,3)	123 566	(18,7)
Total global	337 972	(100,0)	385 104	(100,0)	464 021	(100,0)	578 326	(100,0)	650 171	(100,0)

Source: D.G.E.S. — S.A.F. Formulaires financiers de fonctionnement des universités, données réelles 1972-73, 1973-74, 1974-75, 1975-76 et 1976-77.

1 En raison de pratiques comptables différentes des universités pour le traitement des recomptages des étudiants et certains cas particuliers se rapportant à des exercices antérieurs, les subventions du ministère de l'Éducation identifiées dans les revenus ne correspondent pas nécessairement aux subventions totales accordées par le ministère de l'Éducation.

Extrait du Document de consultation publié par la Commission d'étude sur les universités, janvier 1978, tableau 14, p. 60.

ESSAI DE DEFINITION DE CERTAINS CONCEPTS

La Commission juge utile de présenter ici des définitions des concepts ou termes suivants:

- démocratisation de l'université;
- engagement de l'université, engagement des universitaires;
- fonction sociale de l'université;
- fonction critique de l'université;
- formation sociale de l'étudiant;
- milieux populaires, groupes populaires;
- promotion individuelle;
- promotion collective;
- promotion culturelle;
- service à la collectivité.

1- DEMOCRATISATION DE L'UNIVERSITE

1.1 "Démocratisation" signifie l'action de démocratiser. "Démocratiser" dit le Petit Larousse illustré (1973), c'est "mettre à la portée de toutes les classes de la société".

1.2 Dans son rapport intitulé Deux aspects de la fonction sociale de l'université (juin 1978), notre Commission affirmait que,

> "La démocratisation de l'enseignement supérieur suppose qu'il est conçu comme un service à l'ensemble de la population et que, fondé sur l'idéal de l'égalité de tous les citoyens, il doit être à la portée de tous ceux qui en ont les capacités, sans distinction de croyance, d'origine raciale, de culture, de milieu social, d'âge ou de sexe" (p. 31).

1.3 On peut souligner un certain nombre de dimensions additionnelles de ce concept et des moyens pour le réaliser. Ainsi, par exemple, la démocratisation suppose:

- que l'institution d'enseignement développe des moyens de plus en plus variés et adéquats afin d'établir des relations avec tous ceux qui ont besoin de ses ressources humaines, techniques, physiques, etc. (utilisation des mass-média, formules pédagogiques diverses, enseignement hors des lieux et des horaires habituels, etc.);

- que dans toute la mesure possible, le savoir soit communiqué dans un langage compréhensible par ceux à qui on s'adresse;

- que l'enseignement et la recherche tiennent compte de la réalité sociale dont fait partie l'université et des problèmes vécus par l'ensemble des citoyers (pollution, logement, transport, soins de santé, etc.). Ainsi, les activités universitaires peuvent avoir une plus grande pertinence.

2- ENGAGEMENT DE L'UNIVERSITE, ENGAGEMENT DES UNIVERSITAIRES

2.1 On peut dire qu'il y a engagement de l'université lorsque l'institution, en tant que telle, se lie, prend position, signe un contrat, etc.

Par exemple: - l'Université "X" signe un contrat avec la maison d'affaire "Y";

- l'UQAM signe un protocole avec la CSN et la FTQ.

Habituellement, c'est le Conseil de l'Université (ou l'équivalent) qui est habilité à prendre ces engagments. Par exemple, dans l'Annuaire général 1978-1979 de l'Université de Montréal, on peut lire: "Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement".

2.2 Engagement des universitaires. A ce moment, ce sont des individus ou des groupes qui s'engagent, prennent position, etc.

Par exemple: - deux professeurs de la faculté "X" fournissent une expertise à une association;

- les professeurs de tel département s'engagent à...

A ce moment, l'établissement universitaire, en tant que tel, n'est pas lié formellement.

3- FONCTION SOCIALE DE L'UNIVERSITE

3.1 Le Pluridictionnaire Larousse (1977) définit comme suit le mot "fonction": utilité, rôle d'un élément dans un ensemble.

3.2 Pour sa part, Le Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, nous dit, pour définir le mot "fonction", - action, rôle caractéristique d'un élément, d'un organe dans un ensemble;
- rôle caractéristique que joue une chose dans l'ensemble dont elle fait partie.

3.3 Dans son rapport de juin 1978, notre Commission disait que:

-"Parler de la fonction sociale de l'université, c'est parler de sa place dans la société, des services qu'elle rend ou devrait rendre à cette société" (p. 1).

-"Le concept de "fonction sociale" réfère à la façon dont l'université se situe par rapport à la société globale dont elle fait partie et à la contribution qu'elle fournit à cette société" (p. 28).

4- FONCTION CRITIQUE DE L'UNIVERSITE

4.1 Dans le Pluridictionnaire Larousse, on peut lire au mot "critique": - Se dit d'un examen, d'une attitude qui cherche à discerner les qualités et les défauts d'une oeuvre, l'exactitude ou l'authenticité d'une déclaration, d'un fait.

4.2 Pour sa part, Le Robert dit ceci au mot "critique": - Examen d'un principe, d'un fait en vue de porter sur lui un jugement d'appréciation, spécialement d'un point de vue esthétique ou philosophique.

4.3 Dans son rapport de juin 1978, la Commission décrivait:

"La critique suppose la remise en question, l'examen radical, le sens du relatif et du provisoire. Elle se situe aux antipodes du dogmatisme. Etre critique, c'est n'accepter aucune assertion sans interroger de la façon la plus complète possible ses fondements. C'est reconnaître, en principe, que tout savoir peut être complété ou corrigé [...] "

[...] lorsqu'on parle de fonction critique de l'université, cela ne peut s'entendre, simplement, de la recherche de nouveaux savoirs. Cette fonction doit s'exercer à l'égard des finalités mêmes de l'université, de ses objectifs, de l'ensemble de ses activités, de sa place dans une société donnée et, finalement, à l'égard de l'ensemble de la société elle-même" (p. 29).

5- FORMATION SOCIALE DE L'ETUDIANT

Dans le rapport sur Deux aspects de la fonction sociale de l'université, la définition suivante était présentée:

"Par le concept de "formation sociale" de l'étudiant, la Commission réfère ici à une préoccupation de formation qui, tout en conservant l'objectif de l'excellence dans un champ

particulier, vient lui apporter une nouvelle dimension et l'élargir à des réalités plus vastes, liées aux préoccupations sociales.

Avoir comme objectif la formation sociale de l'étudiant, c'est vouloir le sensibiliser aux implications et aux conséquences sociales des activités qu'il aura à exercer dans son champ de compétence. C'est aussi le préparer à les mesurer et à agir sur elles" (p. 6).

6- MILIEUX POPULAIRES, GROUPES POPULAIRES

6.1 L'expression "milieux populaires" désigne une couche relativement précise de la société.

"Groupe populaire" peut désigner un ensemble de personnes faisant partie des milieux populaires.

6.2 Le Dictionnaire Beauchemin Canadien (1968) donne la définition suivante au mot "populaire": qui est du peuple, qui concerne le peuple, qui appartient au peuple.

6.3 Dans son rapport de juin 1978, la Commission de l'enseignement supérieur citait d'abord Michel Pichette qui "décrit ainsi la couche ouvrière et populaire:

"Cette couche sociale large englobe des individus et des pratiques sociales caractérisées par diverses formes d'inégalités devant l'organisation économique, devant les structures de contrôle et de décision, [ils] sont souvent non ou sous-représentés politiquement et en situation d'inaccessibilité à l'égard des productions scientifiques et techniques. Ces diverses caractéristiques ont pour effet de produire des intérêts et des besoins déterminés par les conditions de travail et les conditions de vie en général"" (p. 4).

Et la Commission ajoutait:

"Comme on le voit, même si la dimension économique est importante, elle n'est pas la seule qui caractérise la situation des milieux populaires. Cette situation implique aussi un état de dépendance et d'impuissance relatives face aux pouvoirs économiques, politiques et culturels, face au savoir scientifique et technique. C'est toute une situation sociale qui est ici en cause, situation qui implique une culture particulière. Si on veut préciser les catégories de personnes que recouvre l'expression "milieux populaires", on peut mentionner les petits salariés, les assistés sociaux, les chômeurs, etc." (p. 5).

7- PROMOTION INDIVIDUELLE

7.1 "Promotion" renvoie à "promouvoir", lequel vient du latin "promovere": faire avancer, pousser en avant.

Le Robert définit ainsi "promotion": accession, nomination d'une ou plusieurs personnes à un grade, une dignité, un emploi supérieur.

A propos de la "promotion ouvrière, sociale", le Pluridictionnaire Larousse dit: élévation du niveau de vie des classes défavorisées ou d'un individu à un niveau de vie supérieur.

7.2 Parler de promotion individuelle, c'est parler de l'avancement, de l'amélioration de la situation socio-économique d'une personne.

Michel Pichette, dans son ouvrage intitulé L'Université pour qui?, écrit que "la promotion individuelle définit la pratique [...] de l'Université en terme de réponse à des besoins de formation professionnelle initiale et/ou de perfectionnement et de recyclage en fonction d'une tâche circonscrite par le marché du travail. D'autre part, elle conduit généralement à l'obtention d'un diplôme, d'un certificat et/ou à une reconnaissance sociale équivalente" (p. 187).

Dans son rapport sur Deux aspects de la fonction sociale de l'université, la Commission disait:

- "L'université est axée, principalement, sur la promotion individuelle: elle permet à des individus d'acquérir des connaissances et des habiletés leur permettant de maintenir leur statut ou de gravir les échelons de la hiérarchie sociale" (p. 36).

8- PROMOTION COLLECTIVE

8.1 Il s'agit de l'avancement, de l'amélioration des conditions socio-économiques d'un groupe en tant que tel. Par exemple, l'amélioration des conditions de travail (horaires, salubrité, salaire, etc.) de tout un ensemble de professionnels ou d'ouvriers, de femmes, etc.

8.2 Dans son rapport de l'an passé, notre Commission écrivait:

- "La dimension de promotion collective [...] ferait que, sans abandonner la promotion individuelle, l'université contribuerait aux démarches de divers organismes voués au développement collectif et à la prise en charge des groupes par eux-mêmes" (p. 36-37);

- "Il importe que chaque université devienne un agent de promotion collective. Cela veut dire qu'en plus de ses activités habituelles d'enseignement et de recherche, lesquelles peuvent être repensées, l'université accepte de desservir les regroupements que se donnent les citoyens, surtout les "citoyens ordinaires", pour promouvoir leurs intérêts et répondre à leurs besoins communs" (p. 43);

- "Ce que vise la promotion collective, c'est l'autodétermination des milieux populaires, particulièrement, la promotion et la prise en charge par eux-mêmes, de leurs intérêts économiques, politiques et culturels" (p. 59).

8.3 Abstraction faite de cette dernière citation, retenons que le concept de "promotion collective" peut impliquer n'importe quel groupe en tant que tel: hommes d'affaires, professionnels, agriculteurs, femmes, ouvriers, etc.

Contribuer à la promotion collective, c'est, en somme, aider à l'amélioration de la situation socio-économique de tout un groupe.

9- PROMOTION CULTURELLE

9.1 Le concept de "culture" ne semble pas facile à définir. Un auteur affirme: "il n'existe pas de définition de la culture entièrement satisfaisante, bien qu'on en compte plus de 250" (1).

Le Petit Larousse (1973) présente la définition suivante de "culture": ensemble des structures sociales, religieuses, etc., des manifestations intellectuelles, artistiques, etc., qui caractérise une société.

La Commission de l'unité canadienne (Pépin-Robarts) dans son document Définir pour choisir, Vocabulaire du débat, dit ceci:

"La culture est la somme des traits distinctifs qu'une communauté acquiert par l'éducation, la formation technique et l'expérience sociale. Elle comprend alors la langue, des connaissances dans tous les domaines du savoir, des traditions, des valeurs de toutes sortes, etc. Elle devient une façon collective de penser, de sentir et d'agir, une manière d'être.

La culture rapproche les individus, les dispose à rechercher des buts communs, nourrit la pensée, le jugement et l'action dans une communauté particulière, lui confère une personnalité qui la distingue des autres communautés" (p. 4).

---

(1) Madeleine Grawitz, Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 1976 (p. 186)

9.2 Qu'est-ce alors que la "promotion culturelle"? En utilisant la citation que nous venons de présenter, on pourrait dire qu'il s'agit de l'avancement, du développement, de l'enrichissement de "la somme des traits distinctifs d'une communauté" (langue, connaissances, traditions, valeurs de toutes sortes, etc.)

Et, à l'intérieur d'une même société, selon les couches sociales et les groupes, il y aurait peut être lieu de parler de culture et de sous-cultures.

9.3 Michel Pichette écrit ce qui suit:

"A la différence de la promotion collective, la promotion culturelle s'inscrit dans un espace plus large, moins différencié quant à des objectifs immédiats. Si la promotion culturelle peut être une activité éducative qui interpelle des besoins liés ou devant aboutir à des actions collectives, elle a cependant pour caractéristique principale d'avoir pour unique centre de référence l'univers des besoins des individus, leurs pratiques quotidiennes et les besoins qui en émergent. La promotion culturelle, à ce titre, répond aux besoins généraux de connaissance et d'information que ressentent des individus dans l'ensemble de leur quotidienneté.

La promotion culturelle constitue une intervention éducative de l'Université et des universitaires hors-les-murs de l'institution. Elle a pour objet de diffuser des savoirs, des connaissances et des informations à la population en général dans une perspective de promotion de la qualité de vie et de participation de cette population aux diverses dimensions que comportent la vie individuelle et sociale. La promotion culturelle a pour principe et objectif que toute production de connaissances est un bien public pour lequel il faut penser la forme et les moyens par lesquels pourront se l'approprier celles et ceux qui vivent éloignés des milieux intellectuels et scientifiques" (L'Université pour qui?, p. 189-190).

10- SERVICE À LA COLLECTIVE

La notion de "service" implique celle d'aide apportée, de contribution fournie.

Lorsqu'on parle de "service à la collectivité" dans le cas de l'université, il y a lieu de faire certaines distinctions:

10.1 D'abord, l'université est elle-même un service à la collectivité. Elle produit et diffuse des connaissances dont la société tire profit. De plus, par l'enseignement, elle forme des personnes compétentes pour divers secteurs de la société.

Dans son rapport sur Deux aspects... (juin 1978), notre Commission disait: "L'Université constitue, de soi, un service à la collectivité. Par la conservation, la création et la diffusion du savoir avancé, elle rend des services essentiels à la société" (p. 39).

10.2 "Service à la collectivité" peut s'entendre d'une autre manière lorsqu'on dit que les trois fonctions principales de l'université sont l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité.

Dans ce dernier cas, "service à la collectivité" réfère à des activités de support et/ou de conseil que l'université (par ses facultés, ses départements) peut fournir aux gouvernements, aux industries, aux associations, etc. On réfère aussi à la présence de l'université (facultés, départements) dans les débats qui ont cours dans la société.

C'est un peu de façon analogue qu'on parle de trois dimensions de la tâche du professeur universitaire: enseignement, recherche, rayonnement.

10.3 "Service à la collectivité" peut aussi désigner une instance (une structure) administrative et pédagogique de l'université. Ainsi, dans plusieurs établissements,

on a mis en place un "Service à la collectivité".

La plupart du temps, cette instance administrative et pédagogique a pour objet le développement de contacts avec divers groupes de la société. En majorité, il s'agit de groupes qui, traditionnellement, ont eu peu de contacts avec l'université (agriculteurs, groupes populaires, etc.) et qui veulent bénéficier des ressources de l'institution par d'autres voies que celle des cours créditées et de la scolarisation.

Réalisé par la Direction des communications
du Conseil supérieur de l'éducation 50-250

Achevé d'imprimer à
Québec en septembre 1979, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec